

Annexe II : Portefeuille des Fonds universitaires avec charte

II.1 Objet

Le portefeuille des Fonds universitaires avec charte est constitué des dons et legs avec condition d'utilisation charte d'utilisation imposée par le donateur ou le testateur (en principe, des individus ou des fondations d'utilité publique). La valeur du portefeuille des Fonds universitaires avec charte est actuellement nettement supérieure au capital initial des dotations qui l'ont constitué. Selon les conditions stipulées par les donateurs ou les testateurs, le capital initial est le plus souvent inaliénable, l'Université étant chargée d'utiliser les revenus et les plus-values conformément aux buts de chacune de ces dotations.

À relever qu'en parallèle avec le portefeuille mobilier, une partie des dons ou legs des fonds universitaires avec charte est investie dans un portefeuille immobilier constitué de sociétés immobilières, d'immeubles en nom ou de terrains constructibles. Ce portefeuille de titres immobiliers est géré de manière indépendante et ne fait pas l'objet de la présente charte d'investissement.

II.2 Horizon d'investissement

L'horizon d'investissement du portefeuille des Fonds universitaires avec charte est de 10 ans.

II.3 Buts de la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du portefeuille des Fonds universitaires avec charte vise trois objectifs :

- Préserver le capital actuel sur un horizon-temps permettant à l'Université d'être indifférente aux fluctuations passagères de la valeur de marché des titres en portefeuille.
- Maintenir la réserve pour fluctuation de valeur à hauteur de son objectif. Ce dernier est défini annuellement en tenant compte de la volatilité de l'ensemble des actifs et de la performance attendue du portefeuille. Un indice de confiance à 95 % est utilisé.
- Générer un revenu régulier et prévisible et permettre une distribution inconditionnelle finançant les activités prévues dans les chartes d'utilisation des Fonds universitaires.

La stratégie d'investissement est contrainte par l'horizon d'investissement (10 ans). Compte tenu des objectifs visés et des contraintes imposées, l'objectif de rentabilité correspond à un rendement annuel moyen de 3 % net des frais de gestion.

II.4 Allocation stratégique

Classes d'actifs, en %	Allocation stratégique	Bandes de fluctuation	
		Min	Max
Actions	67.0	62.0	72.0
Obligations & Autres titres de dette	28.0	20.0	30.0
Liquidités	5.0	3.0	13.0
Total	100.0		